



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcel-Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

M. Henri BERTHIER a été désigné secrétaire de séance.

INTEGRATION DES CHEMINS RURAUX REVETUS DANS LE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES Délibération n°20250201

Suite à une mise à jour des tableaux de classement des voies communales en 2018 et 2019, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou souhaite poursuivre la démarche.

Il est proposé aux communes d'intégrer dans le classement des voies communales les chemins ruraux revêtus.

La commune de Saint-Marcel-Paulel possède deux chemins ruraux revêtus :

- le Chemin de Saint-Marcel au Château – D13 – d'une longueur de 123 m ;
- le Chemin d'En Lance Nord, nommé « Impasse d'en Lance » par délibération n°20240502 du dix décembre deux-mille-vingt-quatre – D15 – d'une longueur de 134 m.

L'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, elle se trouve ainsi dispensée d'enquête publique.

Aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'intégration dans le classement des voies communales (classe A) de ces deux chemins ruraux revêtus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de classer dans le domaine public routier communal les chemins ruraux susmentionnés ;
- demande l'intégration de ces deux chemins dans le classement des voies communales (classe A) et la mise à jour du tableau des classements de voirie ;
- autorise le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 031-213105018-20250409-20250201-DE



Fait et délibéré à Saint Marcel Paulel les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,



Veronique RABANEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

M. Henri BERTHIER a été désigné secrétaire de séance.

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 Délibération n°20250202

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le compte financier unique, document budgétaire se substituant au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
Libellé	Montant (en euros)
011 - Charges à caractère général	106 195.67 €
012 - Charges de personnel	49 941.04 €
014 - Atténuation de produits	46 477.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	98 065.08 €
66 - Charges financières	863.08 €
042 - Opérations d'ordre	29 760.00 €
TOTAL	331 301.87 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	
Libellé	Montant (en euros)
70 - Produits des services	2 129.12 €
73 - Impôts et taxes	245 717.50 €
74 - Dotations et participations	66 097.17 €
75 - Autres produits gestion courante	33 092.17 €
013 - Atténuation de charges	251.75 €
77 - Produits spécifiques	15 500.00 €
042 - Opérations d'ordre	14 260.00 €
TOTAL	377 047.71 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
16 – Emprunts et dettes assimilées	6 482.73 €
20 - Immobilisations incorporelles	19 347.08 €
21 - Immobilisations corporelles	3 402.48 €
Opérations d'équipement	9 024.00 €
040 – Opérations d'ordres	14 260.00 €
TOTAL	52 516.29 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
10 - Dotations et fonds divers	25 201.61 €
13 - Subventions d'investissement	12 074.10 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	150.00 €
040 – Opérations d'ordres	29 760.00 €
TOTAL	67 185.71 €

Après présentation du Compte Financier Unique, Madame Véronique RABANEL, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 9 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

Fait et délibéré à Saint Marcel Paulel les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire



Véronique RABANEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 618 197.78 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre 0 Pour 10	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	45 745.84 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	572 451.94 €
<u>C Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	618 197.78 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	22 478.50 €
---	-------------

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
---	--------

Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	618 197.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		618 197.78 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Madame Véronique RABANEL, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le

A SAINT-MARCEL-PAULEL, le 09/04/2025.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

M. Henri BERTHIER a été désigné secrétaire de séance.

**VOTE BUDGET PRIMITIF 2025
Délibération n°20250204**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le budget municipal pour 2025.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
011 - Charges à caractère général	288 800.00 €
012 - Charges de personnel	73 000.00 €
014 - Atténuation de produits	46 477.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	353 060.15 €
66 - Charges financières	699.05 €
023 - Virement à la section de fonctionnement	117 597.58 €
042 - Opération ordre transf. entre sections	5 000.00 €
TOTAL	884 633.78 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
002 - Solde d'exécution de fonctionnement reporté	618 197.78 €
70 - Produits des services	1 930.00 €
73 - Impôts et taxes	79 365.00 €
731 - Fiscalité locale	121 695.00 €
74 - Dotations et participations	46 446.00 €
75 - Autres produits gestion courante	17 000.00 €
TOTAL	884 633.78 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
16 - Remboursement d'emprunts	6 946.76 €
20 - Immobilisations incorporelles	70 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	123 700.00 €
204 - Subventions d'équipements versées	20 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	30 000.00 €
TOTAL	250 646.76 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	22 478.50 €
10 - Dotations et fonds divers	17 500.00 €
13 - Subventions d'investissement	87 920.68 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	150.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	117 597.58 €
040 - Opération ordre transf. entre sections	5 000.00 €
TOTAL	250 646.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- Vote le budget principal communal ;
- Fixe comme suit les subventions accordées en 2025 pour un montant global de 8 000€ à l'article 65748 :

Associations	Montant voté pour 2023
ACCA de St-Marcel-Paulel	900.00 €
Anciens combattants de Verfeil	200.00 €
Association des Ecoles de Beaupuy	200.00 €
AFC	250.00 €
Basket Club Verfeillois	250.00 €
EFCV (football)	250.00 €
US Verfeil Judo club	250.00 €
US Verfeil Rugby	250.00 €
Chiens guide d'aveugle	100.00 €
Collège de Verfeil	100.00 €
FNACA	200.00 €
Foyer Laïque de Verfeil	150.00 €
HAYMA (Yoga)	150.00 €
La Belugo de Verfeil	200.00 €
Loisirs créatifs	200.00 €
RAKU PLAISIR	100.00 €
Les Théâtrales de Verfeil	150.00 €
Foyer Rural de SMP	1 100.00 €
Les Illuminés de Nagen	1 400.00 €

AFM Téléthon	100.00 €
Pompiers de Verfeil	150.00 €
Ecole de Gragnague	220.00 €
Association gragnaguaise de gymnastique volontaire	300.00 €

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,



Veronique RABANEL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Date de convocation : vingt-sept mars deux mille vingt-cinq

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Procurations : 0

M. Henri BERTHIER a été désigné secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

**Délibération modificative de la délibération n°20250205 du neuf avril deux mille vingt-cinq suite à une erreur matérielle
Délibération n°20250205**

Madame Le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Madame Le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2024 :

TAXES	Taux en 2024 (Rappel)	Taux en 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	32.90%	32.90%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	49.80%	49.80%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	11.00%	11.00%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2025 les taux suivants, à l'unanimité, 10 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32.90%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 49.80%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11.00%

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 031-213105018-20250409-20250205B-DE



Fait et délibéré à Saint Marcel Paulel les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Véronique RABANEL